



JE DEMANDE LE BAPTÊME POUR MOI OU MON ENFANT

Quel est le sens de la demande de baptême

Le baptême est un sacrement, c'est-à-dire un signe visible de la présence et de l'action de Dieu dans notre vie. Le mot « baptême » vient d'un verbe grec qui signifie « Plonger, immerger ». Être baptisé, c'est être plongé dans la mort et la résurrection du Christ, c'est un rite de passage. Configuré au Christ, le baptisé devient fils/fille d'un même Père et frère/soeur de Jésus-Christ. Il entre dans la communauté chrétienne.

Faire une demande de baptême

Une demande de baptême est une **démarche personnelle** d'un adulte ou des deux parents au nom de leur enfant, auprès de l'Église. Vous devez en faire la demande à la Paroisse dont vous dépendez (en fonction de votre résidence).

Pour une demande de baptême auprès de la paroisse de Bouchemaine, il existe trois parcours de préparation.

- Le parcours des petits enfants (0-5 ans),
- La parcours des 6-17 ans,
- Le Parcours des adultes.

Pour le baptême d'un adulte, contactez directement Bénédicte Gerin : benedicte.gerin@orange.fr - 06 27 65 28 78. Le discernement et le parcours de préparation durent plusieurs mois, en collaboration avec le service catéchuménat du diocèse d'Angers. Vous êtes accompagnés par une équipe. Le dossier administratif est constitué auprès du diocèse.

Pour le baptême d'enfants de 6 à 17 ans, contactez directement Annie Guinoiseau : al.guinoiseau@wanadoo.fr - 06 16 98 31 18. Il sera proposé à votre enfant de s'inscrire à l'éveil à la foi ou au catéchisme et de suivre les étapes de préparation prévues à cet effet. La durée du parcours dépend de la situation de votre enfant.

Pour le baptême des petits enfants (moins de 6 ans), au moins 3 mois avant la date de baptême souhaitée, prenez rendez-vous par mail avec le père Laurent Breguet lbreguet@diocese49.org, en mettant en copie le secrétariat staubin.stsymphorien@diocese49.org. Indiquez le nom de l'enfant, son âge, la date de baptême souhaitée et votre numéro de téléphone. Le père Laurent vous rappellera pour convenir d'une rencontre.

Un fois ce rendez-vous pris, prenez contact avec l'équipe de préparation au baptême.

- **Sur Bouchemaine** : Sarah Sautreau sarahmercelot@hotmail.fr - 06 70 83 35 76. La préparation consiste en deux rencontres avec d'autres parents.
- **Hors Bouchemaine**, contactez votre paroisse.

A l'issue de cette préparation, vous rencontrerez le célébrant afin de finaliser la préparation de la célébration.

Les baptêmes des enfants sont habituellement célébrés le dimanche à 11h30 après la messe à l'Église Saint Symphorien. Ils sont exceptionnellement célébrés pendant les messes dominicales ou

à un autre moment selon la disponibilité du célébrant. La célébration du baptême peut regrouper plusieurs familles qui devront se concerter pour la préparation.

Parrain/ marraine

Aînés dans la foi, les parrains ou marraines seront témoins de la foi au Christ mort et ressuscité auprès de leur filleul. Avec vous parents, ils accompagneront le baptisé sur le chemin de la foi, tout au long de sa vie. Il en résulte que seuls les **chrétiens baptisés catholiques** peuvent être parrains ou marraines. Ils doivent fournir un **certificat de baptême**. Le parrain et/ou la marraine ne doivent pas être des enfants (âge minimum : 16 ans). Pour que le baptême soit célébré, trois possibilités : (1) soit un parrain seul (baptisé), (2) soit une marraine seule (baptisée), (3) soit un parrain et une marraine (baptisés). Une personne non baptisée ne peut pas être parrain ou marraine.

Dossier administratif

Documents à fournir, et à déposer ou renvoyer dès que possible et au plus trois semaines avant le baptême au presbytère, 1 place de l'abbé Thomas, Bouchemaine :

- ☐ La demande de baptême, que vous remplirez lors du 1^{er} entretien, signée obligatoirement des deux parents. (Si cela n'a pas été fait à l'entretien)
- ☐ Fiche d'état civil de l'enfant (Acte de naissance)
- ☐ Acte de baptême des parrains/marraines. Celui-ci doit être demandé par les personnes concernées dans la paroisse où ils ont été baptisés. (Se renseigner auprès de son diocèse. Pour celui d'Angers aller sur le lien suivant : <https://www.diocese49.org/je-souhaite/demander-un-certificat-de-bapteme/>)
- ☐ L'autorisation de baptiser hors paroisse et/ou attestation de préparation au baptême effectué hors paroisse (à demander à la paroisse du domicile)

Le jour J :

- Apporter le livret de famille catholique (si les parents sont mariés religieusement ou ont déjà fait baptiser un ou plusieurs enfants). Il sera signé et tamponné.
- Une enveloppe contenant votre participation à la vie de la paroisse (Casuel, voir ci-dessous) sur laquelle vous mentionnerez le nom du baptisé. (Ordre des chèques : paroisse St aubin st Symphorien)

Le casuel

A l'occasion de moments importants de notre cheminement (baptême, mariage, funérailles...), l'Église nous invite à manifester notre soutien à son œuvre par une offrande à la paroisse où a lieu le baptême, appelé casuel.

Il ne s'agit pas de payer une prestation, c'est bénévolement que d'autres baptisés nous accompagnent. La paroisse a besoin de ressources, notamment financières pour ses dépenses du quotidien et pour ses projets. Le montant est laissé à votre choix, avec une proposition indicative pour la célébration d'un baptêmes entre 70€ et 150€.

Paroisse Saint Aubin-Saint Symphorien

1 place de l'Abbé Thomas - 49080 BOUCHEMAINE

staubin.stsymphorien@diocese49.org - Téléphone Accueil presbytère : 02 41 77 11 63